



Résolution du Bureau National du SNUDI-FO des 12 et 13 octobre 2023

Le BN du SNUDI-FO, réuni les 12 et 13 octobre 2023, s'inscrit dans la résolution de la CEF des 11 et 12 octobre 2023. En particulier, concernant le conflit au Proche Orient, le BN considère avec la confédération qu'« *un cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions assurant à la population de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (soins, alimentation, logement) sont indispensables.* »

Au vu des informations alarmantes de ce 13 octobre au matin, le BN demande la levée immédiate du siège de Gaza, l'annulation de l'ordre d'évacuation de 1 100 000 Gazaouis, l'arrêt de l'intervention militaire.

Inclusion scolaire systématique : continuons la préparation de la conférence nationale du 17 novembre pour le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et pour la défense de l'enseignement spécialisé

Le BN se félicite de l'ampleur de la préparation de la conférence à l'initiative de la FNEC-FP-FO sur l'inclusion scolaire et la défense de l'enseignement spécialisé. Les réunions dans les départements, souvent dans un cadre fédéral, avec les Unions Départementales, les syndicats FO de l'action sociale, de la santé et/ou des territoriaux, avec parfois les parents d'élèves ou des représentants d'association, font le plein et continuent de permettre de dresser le livre noir de l'inclusion scolaire et d'établir les revendications. Si les délégations mandatées discuteront lors de la conférence des initiatives à prendre pour la satisfaction des revendications, le BN considère qu'une mobilisation d'ampleur nationale est indispensable pour imposer le rapport de force pour gagner.

Le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre la préparation de cette conférence nationale en assurant la réussite des réunions préparatoires qui désigneront les délégations.

Le BN revendique :

- la défense de l'enseignement spécialisé ;
- la création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés ;
- la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, le maintien de toutes les structures spécialisées et adaptées et de tous les emplois s'y rattachant ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- l'abandon des PIAL et des PAS (pôle d'appui à la scolarité qui détermineront notamment en lieu et place des MDPH les accompagnements des élèves en situation de handicap)
- le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive.
- l'abaissement des effectifs en ULIS

AESH

Le ministre reste toujours sourd aux revendications des AESH. Le passage de gestion des lycées mutualisateurs vers les DSDEN ou rectorats ont créé des situations catastrophiques avec des collègues non payés ou ayant juste eu un acompte. Le ministère a confirmé que notre analyse sur les jours de fractionnement est la bonne : les collègues AESH peuvent prendre 2 jours de « congé » par année scolaire. Le BN invite les syndicats départementaux à favoriser l'élection des AESH dans les instances (commission exécutive, bureau...)

Pacte et salaires

Les mensonges sur les chiffres annoncés par le gouvernement des collègues pactés n'y font rien : la réalité du terrain montre que le Pacte est refusé par la majorité des personnels. Ce que les personnels veulent c'est une augmentation des salaires sans contrepartie. Le BN rappelle, avec sa fédération, la revendication salariale de 10% d'augmentation du point d'indice pour tous maintenant et sans contrepartie et de l'ouverture de négociations pour le rattrapage des 27,5 % perdus depuis 2000 !

Création de tous les postes nécessaires et recrutement de personnels sous statut

Le budget 2024-2027 (adopté par 49.3) prévoit des dizaines de Milliards d'économies : dans l'Education nationale 2 500 postes d'enseignants seraient supprimés dont 1 709 dans le 1er degré. C'est la réalité sur laquelle vient se fracasser la communication ministérielle quand il est dit : « nous allons relever le niveau » ou « nous ne reculerons devant rien contre le harcèlement scolaire »

Pour « lutter » contre le harcèlement, le ministre veut organiser dès le CE2 une grande journée le 9 novembre avec 2h d'intervention, la mise en place de questionnaires aux élèves et une restitution ultérieure aux parents. La pression du dispositif PHARE s'accroît pour chercher à désigner des référents. Les propositions du ministre ne peuvent que mettre les personnels en difficulté et les exposer à des situations qui peuvent être incontrôlées. Le BN revendique l'abandon de ces mesures et rappelle que la CEF a mandaté le SF pour proposer aux autres organisations l'action commune.

Pour le BN, il n'y a qu'un seul « plan de lutte » valable : créer les postes, recruter les personnels sous statut afin de diminuer le nombre d'élèves par classe et améliorer leur encadrement. Le BN exige l'arrêt des suppressions de postes dans les écoles et l'ouverture des postes nécessaires. Le BN rappelle son exigence d'abrogation de la masterisation et le retour à un recrutement sous statut de stagiaire au niveau licence, avec une véritable formation sans avoir à exercer en responsabilité.

Alors que les candidats sur listes complémentaires ont été recrutés dans la quasi-totalité des départements, le BN revendique le recrutement des derniers candidats inscrits sur les listes complémentaires et non encore appelés, la poursuite du recrutement sous statut par l'élargissement des listes complémentaires ou la mise en place en urgence de concours exceptionnels au niveau licence ainsi que le maintien des INEATS / EXEATS tout au long de l'année sans limitation du nombre. Le BN revendique la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et l'abandon de toutes les mesures visant à restreindre les possibilités de mutation.

Non à la territorialisation

Avec sa fédération et sa confédération, le BN s'oppose à la loi 3DS de territorialisation. Avec la CEF, le BN demande que le projet de transfert de 45 compétences à la région Ile de France, qui comprend notamment la création d'écoles primaires autonomes rattachées à la région ne soit pas validé par l'Etat et que ce projet dangereux soit abandonné. Ce projet s'inscrit dans la continuité des mesures de territorialisation et de démantèlement de l'enseignement public engagées par le Président Macron et son gouvernement, en particulier à travers l'expérimentation marseillaise dont FO demande l'abandon.

Le BN revendique l'abandon de tous les dispositifs ou programmes visant à territorialiser l'école (TER, cité éducative, CLA...)

Evaluations d'écoles : continuons de résister pour obtenir leur abandon !

Le ministre Attal entend plus que jamais imposer les évaluations d'école. La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » (loi Blanquer) dans son article 40 crée un conseil d'évaluation de l'école chargé de « définir le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère ». Les autoévaluations et évaluations des établissements ont donc un cadre législatif mais aucun décret ni aucun arrêté n'oblige les PE à y participer.

Rien dans le statut général de la fonction publique ni dans le statut particulier des professeurs des écoles ne prévoit que les personnels soient soumis à une évaluation d'école. La rectrice de Créteil a d'ailleurs répondu à FO lors du CSA du 15 septembre : « Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées. »

Le bureau national constate que les collègues rejettent toujours en bloc ces évaluations d'école et résistent malgré les pressions qu'ils subissent. Ils ne veulent pas participer aux évaluations d'écoles, première marche pour la mise en place des écoles autonomes territorialisées et de la « désétatisation de l'Education nationale.

Le BN mandate le SN pour publier un document relatant les points d'appui obtenus dans les départements (Val-de-Marne, Gironde, Deux-Sèvres...) pour aider les syndicats départementaux à organiser la résistance et la mobilisation. Le BN invite les syndicats départementaux à réunir les collègues, multiplier les prises de position, dans l'unité la plus large, pour refuser les évaluations d'école et demander leur abandon.

Le BN mandate le SN pour relancer les autres OS du 1^{er} degré en prenant appui sur les centaines de prises de position dans les départements, en vue d'une intervention unitaire au ministère pour l'abandon des évaluations d'écoles.

Non à l'accompagnement permanent et aux formations formatages imposées

Le BN réaffirme sa revendication d'abrogation de PPCR et de ses dispositifs « d'accompagnement » qui s'inscrivent dans une « gestion des ressources humaines » nouvelle réaffirmée dans les nouveaux textes LDG carrière et la circulaire concernant les missions des inspecteurs.

Le BN refuse la multiplication des formations et visites imposées. Il refuse les formations en dehors des obligations réglementaires de service a fortiori pendant les vacances. Il prend acte de la réponse en audience du ministère qui indique que les formations pendant les vacances ne peuvent se faire que sur la base du volontariat.

Abrogation de la loi Rilhac et des décrets d'application !

La loi Rilhac et des décrets d'application s'articulent avec la nouvelle circulaire 2023 sur les missions des inspecteurs. Dans cette circulaire, la mission d'inspection disparaît des titres de la nouvelle circulaire, les inspecteurs deviennent des « gestionnaires de ressources humaines impliqués dans « l'accompagnement des parcours dans une logique de proximité » , les inspecteurs sont massivement engagés dans l'évaluation des écoles , les inspecteurs peuvent se voir confier « l'exercice de missions de conseil et d'appui auprès du recteur et de l'IA-Dasen », déterminante pour leurs rémunérations à travers le RIFSEEP, les éloignant toujours plus de leurs circonscriptions.

Le BN revendique l'abrogation de la loi Rilhac et ses décrets et le retour au décret de 1989 encadrant les missions des directeurs. Il invite les syndicats départementaux à s'opposer à la mise en œuvre de la loi Rilhac et de son décret d'application et à faire remonter toutes les informations nécessaires à ce sujet au syndicat national.

Rythmes scolaires et budget 2024 avec la suppression des aides aux communes mettant en place les TAP

La bataille pour la satisfaction de la revendication 4 jours pour tous sur 36 semaines continue dans certains départements. Le BN prend acte dans le projet annuel de performance que le gouvernement informe : « Le Fond de Soutien des Activités Périscolaires sera mis en extinction en 2024. » Malgré le rétropédalage que semblerait prendre le gouvernement sous la pression des maires suite à cette annonce, cet élément est un point d'appui supplémentaire pour permettre de rediscuter avec les municipalités, car c'est bien le rapport de force qui permettra d'imposer l'avis majoritaire des personnels et un rythme de 4 jours pour tous sur 36 semaines. Le BN invite les syndicats départementaux concernés à continuer de construire avec les personnels enseignants AESH, Psy EN, parfois avec les syndicats FO des territoriaux l'organisation pour la satisfaction de cette revendication.

Remplaçants et application Andjaro

Depuis 2 ans, le ministère a multiplié les expérimentations dans certains départements pour la gestion du remplacement en mettant en place l'application Andjaro qui servirait selon lui à « optimiser le remplacement ». Alors que chaque jour depuis la rentrée, plusieurs milliers de classes se trouvent sans enseignant, sans remplaçant, ce n'est pas une application qui pourrait masquer cette réalité ! Le BN revendique l'abandon de l'application Andjaro et la création de tous les postes de titulaires remplaçants nécessaires ! Il invite les syndicats départementaux à prendre dans un cadre fédéral les initiatives nécessaires en ce sens. La revalorisation de l'ISSR de 2022, largement insuffisante est désormais bien loin de compenser les frais engendrés par les TR.

Le BN mandate le SN pour intervenir dans un cadre fédéral au ministère et exiger la revalorisation immédiate de l'ISSR comme toutes les autres indemnités kilométriques à minima à hauteur de l'inflation.

Changer de département (ouverture du serveur en novembre)

Comme chaque année, le calendrier des opérations de mutation interdépartementales va bientôt être connu et communiqué aux organisations syndicales. Le BN mandate le secrétariat pour communiquer toutes les informations et les analyses FO en lien avec les LDG. Le BN mandate le secrétariat pour défendre le droit à mutation. Le BN encourage les syndicats départementaux à programmer des réunions en novembre pour aider et informer les adhérents et plus généralement les personnels concernés pour la 1^e phase informatisée.

Stagiaires

Le BN attire l'attention des syndicats départementaux sur l'élection des représentants des personnels à l'INSPE.

Le BN invite les syndicats départementaux à venir à la rencontre des PE stagiaires, à tenir les permanences dans les INSPE, à poursuivre la diffusion de la fiche de suivi du reclassement. Le BN rappelle que lors de l'audience fédérale, le ministère a indiqué que la formation des stagiaires ne pouvait pas avoir lieu pendant les vacances.

Elections professionnelles

Le BN rappelle et invite les syndicats départementaux à faire voter l'ensemble de ses adhérents et sympathisants lors du vote par correspondance au CNED. Pour cela, le BN invite les syndicats départementaux à suivre la réception du matériel auprès des votants FO pour l'envoi du Bulletin de Vote avant le 19 octobre 2023. Cette rentrée 2023 est aussi pour nos camarades du secteur privé, le moment où arrive l'échéance des mandats des CSE, nouvelle instance représentative du personnel mise en place par les ordonnances de septembre 2017. Le BN invite les syndicats départementaux, en lien avec la fédération et les UD, à se saisir des protocoles d'accord pré-électorales (PAP), à aider à la préparation et au suivi du cahier des votants, à la distribution des propagandes et toute action permettant la réussite des élections.

Développement / Syndicalisation

Alors que le CCN a décidé « *d'une campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites.* », le BN invite les syndicats départementaux à continuer de réunir les personnels sous toutes les formes possibles et à participer aux initiatives qui seront décidées par les Unions départementales dans le cadre de la résolution du CCN.

Le BN constate que l'augmentation de la syndicalisation au sein des SNUDI-FO continue. Le BN invite à mettre au cœur des discussions avec les personnels dans les réunions, les stages, les tournées d'école la question de la syndicalisation pour renforcer notre syndicat libre et indépendant.

Résolution adoptée à l'unanimité moins une abstention